



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**BOSTIK A550 ACRYL S BLANC**  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK A550 ACRYL S BLANC

### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik SA  
420 rue d'Estienne d'Orves  
92700 Colombes  
FRANCE  
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112  
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement  
(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] & Benzisothiazoline-3-one [BIT]. Peut produire une réaction allergique  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 - Tenir hors de portée des enfants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK A550 ACRYL S BLANC**  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS.	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Dolomite 40 - <80 %	240-440-2	16389-88-1	-	-	-	-	[5]
Eau 10 - <20 %	231-791-2	7732-18-5	-	-	-	-	[4]
Butene, homopolymère 5 - <10 %	-	9044-17-1	-	-	-	-	[7]
Diisononyl 1,2-cyclohexanedicarboxylate 1 - <5 %	431-890-2	166412-78-8	-	-	-	-	01-0000017810-74-XXXX
Titane (dioxyde de) 0.1 - <1 %	236-675-5 (022-006-00-2)	13463-67-7	[C]	-	-	-	01-2119489379-17-XXXX
Ethylène glycol 0.1 - <1 %	203-473-3 (603-027-00-1)	107-21-1	STOT RE 2 (H373) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-	01-2119456816-28-XXXX
Polyurethane in aqueous solution non-hazardous 0.1 - <0.5 %	-	UNKNOWN	^	-	-	-	-
Sodium phosphate dibasic 0.1 - <0.3 %	231-448-7	7558-79-4	-	-	-	-	01-2119489797-11-XXXX
2-Propenoic acid, polymer with butyl 2-propenoate, ammonium salt 0.1 - <0.3 %	-	57167-10-9	Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-	[7]
Decan-1-ol, ethoxylated 0.1 - <0.3 %	-	26183-52-8	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-	[7]
Hydroxyde d'ammonium 0.01 - <0.1 %	215-647-6 (007-001-01-2)	1336-21-6	Skin Corr. 1B (H314) SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)	STOT SE 3 :: C>=5%	1	-	01-2119982985-14-XXXX
Huile minérale blanche 0.01 - <0.05 %	232-455-8	8042-47-5	[C]	-	-	-	01-2119487078-27-xxxx
Inorganic salts 0.01 - <0.05 %	-	UNKNOWN	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	-
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	220-120-9 (613-088-00-)	2634-33-5	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315)	Skin Sens. 1 :: C>=0.05%	1	-	01-2120761540-60-XXXX

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK A550 ACRYL S BLANC**  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

0.0025 - <0.01 %	6)		Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)				
Hydroxyde dammonium 0.0025 - <0.01 %	215-647-6 (007-001-01-2)	1336-21-6	Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) STOT SE 3 (H335)	STOT SE 3 :: C>=5%	-	-	-
Propylidynetrimethanol 0.0025 - <0.01 %	201-074-9	77-99-6	Repr. 2 (H361fd)	-	-	-	01-2119486799-10-xxxx
butane-1-ol 0.0015 - < 0.0025 %	200-751-6 (603-004-00-6)	71-36-3	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	01-2119484630-38-XXXX
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-iso thiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3- one (3:1) [C(M)IT/MIT] <0.0015 %	611-341-5	55965-84-9	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Eye Dam. 1 :: C>=0.6% Eye Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Corr. 1C :: C>=0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Sens. 1 :: C>=0.0015%	100	100	-
Nitrate de sodium <0.0015 %	231-554-3	7631-99-4	Ox. Sol. 2 (H272) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	01-2119488221-41-XXXX
Benzisothiazoline-3-one [BIT] <0.0015 %	220-120-9 (613-088-00-6)	2634-33-5	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400)	Skin Sens. 1 :: C>=0.05%	10	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[C] - Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle, nécessitant une surveillance

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Dolomite	240-440-2	16389-88-1	-	-	-	-	-
Eau	231-791-2	7732-18-5	-	-	-	-	-
Diisononyl 1,2-cyclohexanedicarb oxylate	431-890-2	166412-78-8	-	-	-	-	-
Titane (dioxyde de)	236-675-5 (022-006-00-2)	13463-67-7	-	-	-	-	-
Ethylène glycol	203-473-3 (603-027-00-1)	107-21-1	500	-	-	-	-
Sodium phosphate dibasic	231-448-7	7558-79-4	-	-	-	-	-
Decan-1-ol, ethoxylated	-	26183-52-8	500	-	-	-	-
Hydroxyde dammonium	215-647-6	1336-21-6	-	-	-	-	-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK A550 ACRYL S BLANC**  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
	(007-001-01-2)						
Huile minérale blanche	232-455-8	8042-47-5	-	-	-	-	-
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	220-120-9 (613-088-00-6)	2634-33-5	670	-	-	-	-
Hydroxyde dammonium	215-647-6 (007-001-01-2)	1336-21-6	350	-	-	-	-
Propylidynetrimethanol	201-074-9	77-99-6	-	-	-	-	-
butane-1-ol	200-751-6 (603-004-00-6)	71-36-3	500	-	-	-	-
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	611-341-5	55965-84-9	100	87.12	0.33	-	-
Nitrate de sodium	231-554-3	7631-99-4	-	-	-	-	-
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	220-120-9 (613-088-00-6)	2634-33-5	1020	-	0.25	-	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
Titane (dioxyde de) - 13463-67-7	V,W,10
Hydroxyde dammonium - 1336-21-6	B
Hydroxyde dammonium - 1336-21-6	B
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] - 55965-84-9	B

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

#### Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### Contact oculaire

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

#### Ingestion

Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK A550 ACRYL S BLANC  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Note au médecin Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de confinement Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK A550 ACRYL S BLANC  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

sans danger

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Protéger contre le gel.

**Température de stockage recommandée** Ne pas congeler. Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Produit d'étanchéité.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable

Nom chimique	Union européenne	France
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	VLEP 8h: 10 mg/m <sup>3</sup> Carcinogen category 2
Ethylène glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m <sup>3</sup> *	VLEP 8h: 20 ppm VLEP 8h: 52 mg/m <sup>3</sup> VLEP court terme: 40 ppm VLEP court terme: 104 mg/m <sup>3</sup> Peau

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

### Dose dérivée sans effet (DNEL)

#### Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>	

#### Ethylène glycol (107-21-1)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	106 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	35 mg/m <sup>3</sup>	

#### Huile minérale blanche (8042-47-5)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur	Inhalation	164.56 mg/m <sup>3</sup>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK A550 ACRYL S BLANC**  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

À long terme Effets systémiques sur la santé			
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	217.05 mg/kg pc/jour	

<b>Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	6.81 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.966 mg/kg pc/jour	

<b>Propylidyntrimethanol (77-99-6)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	3.3 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.94 mg/kg pc/jour	

<b>Nitrate de sodium (7631-99-4)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	36.7 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	20.8 mg/kg pc/jour	

<b>Dose dérivée sans effet (DNEL) Eau (7732-18-5)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	5.68 mg/m <sup>3</sup>	
À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1.63 mg/kg pc/jour	
À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	1.63 mg/kg pc/jour	

<b>Titane (dioxyde de) (13463-67-7)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour	

<b>Ethylène glycol (107-21-1)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme	Cutané(e)	53 mg/kg pc/jour	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK A550 ACRYL S BLANC**  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	7 mg/m <sup>3</sup>	

<b>Huile minérale blanche (8042-47-5)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	34.78 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	93.02 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	25 mg/kg pc/jour	

<b>Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1.2 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.345 mg/kg pc/jour	

<b>Propylidyntrimethanol (77-99-6)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.58 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.34 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.34 mg/kg pc/jour	

<b>Nitrate de sodium (7631-99-4)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	10.9 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	12.5 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	12.5 mg/kg pc/jour	

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

<b>Concentration prévisible sans effet (PNEC)</b>			
<b>Titane (dioxyde de) (13463-67-7)</b>			



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK A550 ACRYL S BLANC**  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.0184 mg/l
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg
Eau douce	0.184 mg/l
Sédiments marins	100 mg/kg
Terrestre	100 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l

<b>Ethylène glycol (107-21-1)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	10 mg/l
Eau de mer	1 mg/l
Sédiments d'eau douce	20.9 mg/kg de masse sèche
Terrestre	1.53 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	199.5 mg/l
Eau douce – intermittent	10 mg/l

<b>Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	4.03 µg/l
Eau de mer	0.403 µg/l
Usine de traitement des eaux usées	1.03 mg/l
Sédiments d'eau douce	49.9 µg/l
Sédiments marins	4.99 µg/l
Terrestre	3 mg/kg de masse sèche

<b>Nitrate de sodium (7631-99-4)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.45 mg/l
Eau de mer	0.045 mg/l
Eau douce – intermittent	4.5 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	18 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.  
**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection adaptés.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Solide  
**Aspect** Pâte  
**Couleur** Blanc  
**Odeur** Caractéristique.

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	0 °C	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	100 °C	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK A550 ACRYL S BLANC  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

**Inhalation** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
**Contact oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
**Contact avec la peau** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
**Ingestion** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

#### Toxicité aiguë

##### Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) >5000 mg/kg  
ETAmél (voie cutanée) >5000 mg/kg  
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm  
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) >5 mg/l  
ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

##### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Eau	> 90 mL/kg ( Rat )	-	-
Butene, homopolymer	LD50 >34000 mg/Kg (Rattus)	LD50 >10000 mg/Kg (Oryctolagus cuniculus)	LC50 >17 mg/m <sup>3</sup> (Rattus)
Diisononyl 1,2-cyclohexanedicarboxylate	LD50 >5000 mg/kg Rat (OECD 423)	LD50 >2000 mg/Kg (Rattus) (OECD 402)	-
Titane (dioxyde de)	>10000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 5000 mg/Kg	= 5.09 mg/L ( Rattus ) 4 h
Ethylène glycol	ATE 500 mg/kg	= 10600 mg/kg (Rattus) = 9530 µL/kg (Oryctolagus cuniculus)	> 2.5 mg/L ( Rat ) 6 h
Sodium phosphate dibasic	=17 g/kg (Rattus)	-	-
Hydroxyde dammonium	>2000 mg/kg (Rattus)	-	-
Huile minérale blanche	>5000 mg/kg (Rattus) OECD 401	LD50 >2000 mg/Kg (Rattus) OECD 402	LC50 (4h) >5 mg/L OECD 403

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK A550 ACRYL S BLANC**  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

Benzisothiazoline-3-one [BIT]	=670 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	-
Hydroxyde dammonium	=350 mg/kg (Rattus)	-	-
Propylidynetrimethanol	=14700 mg/kg (Rattus)	>10000 mg/Kg (Oryctolagus cuniculus)	>0.29 mg/L (Rattus) 4 h
butane-1-ol	=700 mg/kg (Rattus) = 790 mg/kg (Rattus)	= 3400 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) = 3402 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	>8000 ppm (Rattus) 4 h
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	= 53 mg/kg ( Rat )	LD50 = 87.12 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	= 0.33 mg/L (Rat) 4h
Nitrate de sodium	=3430 mg/kg (Rattus)	-	-
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	=1020 mg/kg (Rattus)	> 2000 mg/kg ( Rat )	-

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			Non irritant

Huile minérale blanche (8042-47-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 404	Lapin	Cutané(e)			Non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Oeil			Non irritant

Huile minérale blanche (8042-47-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 405	Lapin	œil			Non irritant

butane-1-ol (71-36-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Lésions oculaires

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK A550 ACRYL S BLANC**  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané
OECD Test No. 429: Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Huile minérale blanche (8042-47-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE 406	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

butane-1-ol (71-36-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne
Titane (dioxyde de)	Carc. 2

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Propylidyntrimethanol (77-99-6)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	Rat	NOAEL 800 mg/kg pc/jour
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal	Rat	DMENO 100 mg/kg pc/jour

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes**

### 11.2.2. Autres informations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK A550 ACRYL S BLANC  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Diisononyl 1,2-cyclohexanedicarboxylate 166412-78-8	EC50 >100mg/L (Scenedesmus subspicatus) Static (OECD 201)	LC50 (96h) >100mg/L (Brachydanio rerio) Static (OECD 203)	-	EC50 (48h) >100 mg/L (Daphnia magna) Static (OECD 202)		
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	LC50 (96h) >10000 mg/l (Cyprinodon variegatus) OECD 203	-	-	-		
Ethylène glycol 107-21-1	EC50: 6500 - 13000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h = 16000 mg/L (Poecilia reticulata static)	EC50 = 10000 mg/L 16 h EC50 = 620 mg/L 30 min EC50 = 620.0 mg/L 30 min	EC50: =46300mg/L (48h, Daphnia magna)		
Hydroxyde d'ammonium 1336-21-6	-	LC50: =8.2mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	LC50 (48h) = 101 mg/L (Daphnia magna) ASTM E729-80	1	
Huile minérale blanche 8042-47-5	-	LC50: >10000mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	-		
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	EC50 3Hr 13mg/l (activated sludge) (OECD 209)	LC50 (96hr) 2.15 mg/l Cyprinodon variegatus EPA 540/9-85-006	-	EC50(48hr) 2.94 mg/l (Daphnia Magna) OECD 202	1	
Hydroxyde d'ammonium 1336-21-6	-	LC50 96 h = 0.89 mg/L (Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =0.66mg/L (48h, Daphnia pulex) EC50: =0.66mg/L (48h, Daphnia magna)		
Propylidynetriméthanol 77-99-6	-	LC50: =21700mg/L (48h, Cyprinodon)	-	EC50: 10330 - 16360mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =13000mg/L (48h, Daphnia species)		
butane-1-ol 71-36-3	EC50 (72h) = 225 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 (96h) = 1376 mg/l (Pimephales promelas) OECD 203	EC50 = 2041.4 mg/L 5 min EC50 = 2186 mg/L 30 min EC50 = 3980 mg/L 24 h	EC 50 (48h) = 1328 mg/l (Daphnia magna) OECD 202		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK A550 ACRYL S BLANC**  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

			EC50 = 4400 mg/L 17 h			
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	EC50 (72h) = 0.048 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)	EC50 (96h) = 0.22 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 211)	-	EC50 (48h) = 0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)	100	100
Nitrate de sodium 7631-99-4	EC50 (10d) >1700 mg/l	LC50: =2000mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 994.4 - 1107mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50 (24hr) 8600 mg/l (daphnia Magna) OECD 202		
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	-	-	-	-	10	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] (55965-84-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	biodégradation	N'est pas facilement biodégradable

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation**

### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Diisononyl 1,2-cyclohexanedicarboxylate	10
Ethylène glycol	-1.36
Huile minérale blanche	6
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	0.7
Propylidynetriméthanol	-0.47
butane-1-ol	1
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	0.7
Nitrate de sodium	-3.8
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	0.7

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Diisononyl 1,2-cyclohexanedicarboxylate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Titane (dioxyde de)	La substance n'est pas PBT/vPvB
Ethylène glycol	La substance n'est pas PBT/vPvB

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK A550 ACRYL S BLANC  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

Sodium phosphate dibasic	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Decan-1-ol, ethoxylated	La substance n'est pas PBT/vPvB
Huile minérale blanche	La substance n'est pas PBT/vPvB
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB
Propylidynetrimethanol	La substance n'est pas PBT/vPvB
butane-1-ol	La substance n'est pas PBT/vPvB
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB
Nitrate de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes      Aucune information disponible.

## 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés**      Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés**      Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Autres informations**      Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque :      Protéger contre le gel.

### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification      non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU      non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport      non réglementé

14.4 Groupe d'emballage      non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement      non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales      Aucun(e)

### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification      non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU      non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport      non réglementé

14.4 Groupe d'emballage      non réglementé

14.5 Polluant marin      NP



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK A550 ACRYL S BLANC**  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

## 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

### Transport aérien

#### (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

## **Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

#### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

##### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

##### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

##### **Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

##### **Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)**

Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique

##### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK A550 ACRYL S BLANC**  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

**Polluants organiques persistants**  
non applicable

## Réglementations nationales

### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Ethylène glycol 107-21-1	RG 84
2-Propenoic acid, polymer with butyl 2-propenoate, ammonium salt 57167-10-9	RG 65
Huile minérale blanche 8042-47-5	RG 36bis
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	RG 65
butane-1-ol 71-36-3	RG 84
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	RG 65

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion  
H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H310 - Mortel par contact cutané  
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H330 - Mortel par inhalation  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

**Note B:** Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration

**Note V:** Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée)

**Note W:** On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon

#### Notes relatives à la classification et à l'étiquetage des mélanges

**Note 10:** La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK A550 ACRYL S BLANC**  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)  
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique  
EWC: Catalogue européen des déchets  
LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IATA: International Air Transport Association  
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG: International Maritime Dangerous Goods  
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

## Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 31-janv.-2024

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour 3

**Conseil en matière de formation** Aucune information disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK A550 ACRYL S BLANC**  
Remplace la version : 12-janv.-2023

Date de révision 31-janv.-2024  
Numéro de révision 4

---

**Informations supplémentaires**      Aucune information disponible

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
Règlement (CE) n°1272/2008 et règlement (CE) n°1907/2006 modifiés par le règlement (UE) n°2020/878

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**